

Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le
système de contrôle interne en matière de rapports financiers du

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

Exercice financier 2024-2025 (non audité)

Table des matières

1. INTRODUCTION..... 1

2. SYSTÈME MINISTÉRIEL DE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS 1

 2.1 GESTION DES CONTRÔLES INTERNES..... 1

 2.2 ENTENTES DE SERVICES INCLUSES DANS LES ÉTATS FINANCIERS 1

3. RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DE L'EXERCICE 2024-2025..... 2

 3.1 CONTRÔLES NOUVEAUX OU SUBSTANTIELLEMENT MODIFIÉS 3

 3.2 PLAN DE SURVEILLANCE CONTINUE..... 3

4. PLAN D'ACTION DU CRSH..... 5

 4.1 PROGRÈS RÉALISÉS EN 2024-2025..... 5

 4.2 PLAN D'ACTION POUR LE PROCHAIN EXERCICE ET LES SUIVANTS 5

1. Introduction

Le présent document fournit de l'information sommaire sur les mesures prises par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) pour maintenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF). Il présente aussi des renseignements sur la gestion des contrôles internes, les résultats d'évaluation et les plans d'action connexes.

Des renseignements détaillés sur les pouvoirs, le mandat et les activités de programme de l'organisme figurent dans le [Rapport sur les résultats ministériels 2024-2025](#) et le [Plan ministériel 2025-2026](#).

2. Système ministériel de contrôle interne en matière de rapports financiers

2.1 Gestion des contrôles internes

Le CRSH dispose d'une structure de gouvernance et de responsabilisation bien établie pour assurer l'évaluation et la surveillance de son système de contrôle interne. Un cadre ministériel de gestion des contrôles internes a été mis en place, approuvé par le président et la dirigeante principale des finances (DPF), qui prévoit et comprend ce qui suit :

- Des structures de responsabilisation organisationnelles liées à la gestion des contrôles internes à l'appui d'une saine gestion financière, qui définissent les rôles et responsabilités des cadres supérieurs dans leur secteur de responsabilité en matière de gestion des contrôles.
- Dans le cadre des ententes annuelles de gestion du rendement et d'évaluation des employés, tous les membres du personnel doivent certifier avoir lu le Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique. Le Code énonce les attentes en matière de conduite responsable.
- Des orientations à l'intention des responsables des processus opérationnels concernant l'incidence des changements sur les contrôles internes.
- Une communication et une formation continues au sujet des exigences législatives ainsi que des politiques et des procédures visant à assurer une saine gestion financière et des contrôles financiers.
- La surveillance de la gestion des contrôles internes et des comptes rendus périodiques à ce sujet, ainsi que la communication des résultats pertinents de l'évaluation et des plans d'action au président, à la DPF et au Comité d'audit interne (CAI).

2.2 Ententes de services incluses dans les états financiers

Le CRSH fait appel à d'autres entités pour le traitement de certaines transactions ou pour l'obtention d'information, ce qui a une incidence sur ses états financiers.

Ententes courantes

- Services publics et Approvisionnement Canada, qui s'occupe du versement des salaires et de l'approvisionnement en certains biens et services conformément à la délégation de pouvoirs du CRSH, en plus de fournir des services de gestion des locaux.
- Le ministère de la Justice du Canada, qui fournit des conseils et des services juridiques quant aux actions et réclamations qui pourraient engager la responsabilité du CRSH dans le cours normal de ses activités.

- Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), qui fournit de l’information sur les assurances dans le secteur public et voit de manière centralisée au versement des cotisations de l’employeur aux régimes d’avantages sociaux obligatoires. De plus, le SCT héberge pour le CRSH le système financier SAP et lui fournit les services de soutien technique afférents depuis le 1^{er} avril 2023.

Ententes particulières

Le CRSH gère les fonds reçus d’autres ministères et organismes gouvernementaux pour octroyer des subventions, des bourses d’études et d’autres paiements en leur nom. Durant l’exercice, il a administré 407 531 043 \$ (408 976 973 \$ en 2023-2024) à cet effet. Absentes des états financiers du CRSH, ces charges sont plutôt inscrites dans les états financiers des ministères ou organismes qui ont fourni les fonds.

3. Résultats de l’évaluation de l’exercice 2024-2025

Le tableau ci-dessous résume l’état des activités de surveillance continue inscrites dans le plan cyclique de l’exercice précédent.

Progrès réalisés en 2024-2025

Mesure prévue dans le plan cyclique de surveillance continue de l’exercice précédent	État d’avancement
Achats, paiements et créditeurs	L’évaluation de la conception et de l’efficacité opérationnelle a été achevée en 2024-2025; des mesures correctives ont été établies et seront déployées en 2025-2026.
Administration de la paye et salaires	L’évaluation de l’efficacité opérationnelle a été achevée en 2024-2025; un nombre limité de mesures correctives ont été établies puis déployées avant avril 2025.
Règlements interministériels	L’évaluation de la conception et de l’efficacité opérationnelle a été achevée en 2024-2025; un nombre limité de mesures correctives ont été établies puis déployées avant mai 2025.
Prévisions et budgétisation	L’évaluation de la conception et de l’efficacité opérationnelle a été achevée en 2024-2025; aucun problème de conception n’a été relevé et aucune mesure corrective n’a été établie.

3.1 Contrôles nouveaux ou substantiellement modifiés

L'adoption d'un nouveau système financier le 1^{er} avril 2023 a eu une incidence importante sur les contrôles propres aux différents cycles opérationnels. La plupart de ces contrôles devront faire l'objet d'un examen approfondi, qui pourrait s'ensuivre de modifications. Aux fins de la conformité et de l'efficacité opérationnelle, ces contrôles sont soumis depuis 2023-2024 à une évaluation et à des ajustements dans le cadre des cycles de surveillance continue de l'organisme. Cette proactivité a aidé l'organisme à maintenir des contrôles internes robustes et à préserver l'intégrité de ses processus opérationnels et de production des rapports financiers.

Le receveur général a demandé à la DPF, à partir de 2024-2025, d'apposer sa signature sur les Comptes publics du Canada, et de confirmer que les contrôles internes en matière de rapports financiers prévoient des processus pour informer les administratrices générales et administrateurs généraux avant la finalisation des comptes de l'organisme et que ces contrôles internes ont été appliqués pour l'exercice visé. Les processus pour informer les membres de l'administration générale ont été introduits en juin 2025 en vue des Comptes publics de 2024-2025.

3.2 Plan de surveillance continue

Dans le cadre de son plan cyclique de surveillance continue, l'organisme a terminé de réévaluer les contrôles financiers en lien avec les achats, les paiements et les créditeurs; l'administration de la paye et les salaires; les règlements interministériels; et les prévisions et la budgétisation. Les résultats seront présentés au CAI le 21 août 2025.

Achats, paiements et créditeurs

Suivant le plan de surveillance continue des contrôles internes, les processus opérationnels relatifs aux achats, paiements et créditeurs, qui couvrent les créditeurs et l'approvisionnement, ont fait l'objet d'une évaluation de la conception et de l'efficacité opérationnelle. La période visée allait du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025. Ont été évalués en tout treize (13) contrôles relatifs aux créditeurs et sept (7) contrôles relatifs à l'approvisionnement.

Survol des constatations

- Créditeurs – Un (1) seul contrôle sur les treize (13) évalués s'avère inefficace; il présente un niveau de risque faible. Il s'agissait d'un problème de duplication des fournisseurs dans le système SAP. Un (1) contrôle nécessiterait des améliorations et présente un niveau de risque faible : c'est un cas de divergence entre la période de validité de la carte de spécimen de signature (CSS) et la date d'approbation applicable selon l'article 34.
- Approvisionnement :
 - o Trois (3) contrôles sont jugés inefficaces en raison d'une erreur constatée dans au moins un des fichiers sélectionnés. L'un (1) d'entre eux présente un niveau de risque faible : c'est un cas d'absence de traces attestant de l'utilisation d'une liste de vérification des services professionnels dans le cadre de la vérification prévue par l'article 32. Les deux (2) autres présentent un niveau de risque moyen : certains membres du comité d'évaluation n'avaient pas signé de déclaration de confidentialité et d'absence de conflit d'intérêts avant d'étudier

les propositions, et le comité d'évaluation et l'agente ou agent de négociation des marchés n'avaient pas fait d'examen adéquat du rapport consensuel sur la proposition technique.

- o Deux (2) contrôles nécessiteraient des améliorations et présentent un niveau de risque faible : il y avait un cas où le pouvoir d'engagement des dépenses (article 32) n'a pas pu être validé en raison de l'absence d'une CSS, et un autre cas de mauvaise classification des achats sur la liste de vérification des services professionnels.

La direction a préparé un plan d'action et donnera suite à toutes les observations en 2025-2026.

Administration de la paye et salaires

Suivant le plan de surveillance continue des contrôles internes, le processus opérationnel relatif à l'administration de la paye et aux salaires a fait l'objet d'une évaluation de l'efficacité opérationnelle. La période visée allait du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025. Ont été évalués en tout trente et un (31) contrôles découlant de la Ligne directrice sur la gestion financière de l'administration de la paye du SCT.

Survol des constatations

- Seulement deux (2) contrôles sur les trente et un (31) évalués s'avèrent inefficaces. Ces contrôles présentent un niveau de risque faible : une lettre d'offre de détachement avait été approuvée après la date dudit détachement, et une affectation intérimaire de moins de quatre mois n'avait pas d'approbation autorisée, deux cas de transfert de personnel à l'interne entre le CRSNG et le CRSH.

La direction a préparé un plan d'action et avait donné suite aux deux (2) observations en avril 2025.

Règlements interministériels

Suivant le plan de surveillance continue des contrôles internes, le processus opérationnel relatif aux règlements interministériels a fait l'objet d'une évaluation de la conception et de l'efficacité opérationnelle. La période visée allait du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025. Ont été évalués en tout cinq (5) contrôles.

Survol des constatations

- Un (1) contrôle sur les cinq (5) évalués nécessiterait des améliorations et présente un niveau de risque faible. Il s'agissait d'un cas où l'attestation prévue à l'article 34 n'a pas pu être validée en raison de l'absence d'une CSS.

La direction a préparé un plan d'action et avait donné suite à l'observation en mai 2025.

Prévisions et budgétisation

Suivant le plan de surveillance continue des contrôles internes, le processus opérationnel relatif aux prévisions et à la budgétisation a fait l'objet d'une évaluation de l'efficacité opérationnelle et de la conception. La période visée allait du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2025. Ont été évalués en tout onze

(11) contrôles conçus à l'interne d'après la Politique sur la gestion financière du SCT, le cycle de gestion des dépenses ainsi que les tests de l'année précédente.

Survol des constatations

- Aucun problème de conception n'a été relevé.
- Tous les contrôles fonctionnent efficacement.

4. Plan d'action du CRSH

4.1 Progrès réalisés en 2024-2025

Lors des évaluations des exercices financiers précédents, aucun problème de conception n'a été relevé relativement aux subventions et bourses d'études ainsi qu'à l'administration de la paye et aux salaires, et toutes les recommandations ont été appliquées à la suite de l'évaluation de la conception des rapports de fin de période.

Voici ce qui en est des autres recommandations :

- Rapports de fin de période : Les mesures correctives découlant des cinq (5) observations – absence de trace écrite et d'approbations relativement aux rapprochements et examens effectués par l'équipe des Opérations financières concernant la balance de vérification, les immobilisations, le grand livre général, les grands livres auxiliaires et le versement des subventions et bourses d'études – avaient entièrement été appliquées en avril 2024.

4.2 Plan d'action pour le prochain exercice et les suivants

Le CRSH a remplacé FreeBalance, son ancien système financier, par le système SAP en avril 2023. Les organismes se sont ainsi joints au réseau des autres ministères et organismes pour lesquels le SCT héberge SAP et offre du soutien technique.

Les processus opérationnels figurant dans le plan pluriannuel d'évaluation ont tous été plus ou moins touchés par le déploiement de SAP. Une évaluation de la conception et de l'efficacité des cycles opérationnels a donc été effectuée, qui visait à vérifier le bon fonctionnement des contrôles et à repérer les éventuelles lacunes découlant du changement de système.

L'évaluation détaillée des processus opérationnels et des répercussions potentielles sur les contrôles tient compte des facteurs suivants :

- Exploitation des capacités du nouveau système
- Réduction au minimum des répercussions sur les activités
- Réduction des coûts au minimum
- Possibilité de créer de la valeur opérationnelle

Aux fins de l'évaluation des risques globaux, le plan pluriannuel de surveillance continue a été modifié de façon à prévoir l'évaluation de la conception et de l'efficacité opérationnelle de tous les processus au cours des trois (3) exercices financiers suivant l'instauration de SAP, en fonction des éléments de risque propres à chaque processus, et compte tenu des répercussions du nouveau système financier.

Le tableau qui suit présente le plan cyclique de surveillance continue des organismes pour les trois prochains exercices. Il ne sera pas nécessaire de procéder à une évaluation des contrôles internes touchant SAP, puisque le SCT, qui héberge ce nouveau système, évalue régulièrement les contrôles généraux des TI (CGTI) se rapportant à SAP et transmet aux organismes un rapport annuel faisant état des résultats de cette évaluation. La Division des finances de la Direction des services administratifs communs (DSAC) a jugé non nécessaire d'ajouter au plan cyclique les attestations de la DPF, puisque le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique (ISDE) s'occupe d'évaluer ce processus opérationnel pour les organismes qu'il chapeaute. Enfin, compte tenu de l'imminente migration vers la Solution de gestion des subventions des trois organismes (SGSTO), et au vu des mesures de compression budgétaire imposées par le SCT, toute évaluation des contrôles internes – à savoir les CGTI – a été écartée pour ce qui est des anciens systèmes SGRC, SIGSB et AMIS. Cette décision s'inscrit dans une approche fondée sur les risques qui vise l'optimisation des ressources durant la période de transition : bientôt, ces anciens systèmes ne serviront plus de plateforme centrale pour la gestion des subventions et des bourses d'études.

Secteurs de contrôle clés	Exercice 2024-2025	Exercice 2025-2026	Exercice 2026-2027	Exercice 2027-2028
i) Contrôles au niveau de l'entité		X		
ii) Contrôles généraux des technologies de l'information				
AMIS				
SIGSB				
PR et SGRC				
iii) Contrôles de processus opérationnels				
Subventions et bourses		X		X
Achats, paiements et créditeurs	X		X	
Administration de la paye et salaires	X**		X	
Règlements interministériels	X		X	
Rapports financiers: fin de période		X		X
Rapports financiers: fin d'exercice		X		X
iv) iv) Contrôle interne supplémentaire en matière de gestion financière				
Prévisions et budgétisation	X			X

X* Évaluation de la conception uniquement

X Évaluation de la conception et efficacité opérationnelle

X** Efficacité opérationnelle seulement